

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 14 août 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 14 août 2017, À 19H00, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :
Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Gino Gagnon
Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.
ÉGALEMENT PRÉSENT:

Joanne Villeneuve, greffière
Laurie Mimeault, urbaniste

ABSENTS : Paulin Leclerc, directeur général
 Denys Leclerc, conseiller

185-08-2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

186-08-2017

PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2017

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 juillet 2017 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3079 à 3087 comportant les résolutions #165-07-2017 à #178-07-2017 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 17 juillet 2017 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3088 à 3090 comportant les résolutions #179-07-2017 à #184-07-2017 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

187-08-2017

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 516273 à 516432 inclusivement, totalisant un montant de 83 268,43 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 8560 à 8652 inclusivement, totalisant un montant de 447 567,09 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 3239 à 3270 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 43 841,52 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 187-08-2017 au montant de 574 677,04 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de questions a été tenue.

188-08-2017

**APPUI À LA MRC DE PORTNEUF RELATIVEMENT AU PROCESSUS
DE CONSULTATION SUR LE RENOUVELLEMENT DES
ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Considérant que le 24 mai dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé quatre projets de documents relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant les sujets suivants :

- Développement durable des milieux de vie;
- Le territoire et les activités agricoles;
- Pour un aménagement harmonieux du territoire public;
- Gestion durable de la forêt et de la faune;

Considérant que le MAMOT a enclenché un processus de consultation auprès du milieu municipal dans le but de recueillir les commentaires sur les documents déposés et que la date pour la réception des commentaires était fixée au 22 juin dernier;

Considérant les enjeux importants liés à ces orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et les implications de ces dernières en matière d'organisation et de développement du territoire régional au cours des prochaines années;

Considérant que le processus de consultation soulève différentes interrogations et que les délais impartis pour procéder à l'analyse des documents et soumettre des commentaires s'avèrent nettement insuffisants;

Considérant que le texte inhérent aux attentes gouvernementales est en discordance avec le message gouvernemental faisant état « d'attentes adaptées à la réalité des territoires et à une approche partenariale »;

Considérant que la formation même des attentes gouvernementales et l'utilisation à profusion du verbe « doit » crée des obligations absolues et un régime d'imposition gouvernementale qui laisse peu de flexibilité et ne traduit pas réellement la possibilité d'adaptation à la réalité de chacun des territoires;

Considérant que la rédaction des orientations gouvernementales ne respecte pas le principe véhiculé par le projet de loi 122 visant à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, **il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile demande au MAMOT de revoir le processus de consultation en cours concernant le renouvellement des OGAT afin de procéder à une véritable consultation du milieu municipal, selon une approche partenariale.

Que le conseil municipale de la Ville de Saint-Basile demande que la rédaction des orientations gouvernementales soit également revue à la lumière des engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre du projet de loi 122, en reconnaissant les municipalités comme des gouvernements de proximité et en laissant une plus grande latitude aux MRC quant aux choix d'aménagement et de développement qu'elles peuvent exercer sur leur territoire respectif.

Adopté.

189-08-2017

DEMANDE D'APPUI
- SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE (N/D : 102-102)

Attendu que la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est fait appel à la solidarité municipale et dépose une demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche;

Attendu que cette campagne de soutien financier vise à aider la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est à financer les frais de justice et de représentation concernant le procès « Gastem contre Ristigouche » dans la cadre de la poursuite par la pétrolière Gastem réclamant 1.5 millions de dollars à ladite Municipalité;

Il est **proposé par** Madame Lise Julien, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile démontre son appui à la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est en lui accordant une aide financière de 100 \$ dans le cadre de la campagne Solidarité Ristigouche.

Adopté.

190-08-2017

APPEL D'OFFRE 2017-06
-TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
- ANNULATION DU CONTRAT (N/D : 401-111)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques sur le site du SEAO, en date du 22 juin 2017, pour adjuger un contrat de travaux d'agrandissement du centre communautaire;

Attendu qu'à l'ouverture des soumissions, il n'y a eu aucune soumission de déposée;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile annule le processus de soumission dans ce dossier et reporte à plus tard ledit projet pour étude et considération.

Adopté.

191-08-2017

**COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ
CIVILE 2017 (N/D : 304-110)**

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Cédric Plamondon, directeur du service des incendies, à participer au colloque sur la sécurité civile qui aura lieu du 16 au 18 octobre 2017, au Centre des congrès de Lévis, au coût de 350 \$.

Que sur présentation des pièces justificatives, ce conseil remboursera les frais réellement encourus, incluant les frais de chambre (1 soir) pour le séjour.

Que ces dépenses sont imputables au budget 2017 du département sécurité civile, congrès et délégation.

Adopté.

192-08-2017

**ACQUISITION D'UN TERRAIN DE
MONSIEUR RÉJEAN PAGÉ (N/D : 403-111)**

Attendu que ce conseil est disposé à acheter le terrain de Monsieur Réjean Pagé, au numéro de matricule 34038-0686-60-2346, un immeuble sis et situé à Saint-Basile, dans le rang Sainte-Angélique connu et désigné comme étant le lot numéro 4 897 724 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf, le tout compris à l'intérieur de la zone verte;

Attendu que les parties sont disposées à signer une promesse d'achat;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine l'entente d'achat pour ledit immeuble ayant une superficie d'environ 7,55 arpents carrés.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, autorise Monsieur Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général à signer le contrat d'achat et tout document pour donner plein effet aux présentes.

Que Monsieur Martin Robitaille, notaire est mandaté pour préparer l'acte notarié à intervenir.

Que ladite dépense est effectuée à même les surplus libres, comme suit : fonds général 60%, fonds aqueduc 20% et fonds égout 20%.

Adopté.

193-08-2018

**JOANNE VILLENEUVE / REMPLACEMENT TEMPORAIRE D.G.
(N/D: 305-140)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile et Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière s'entendent pour une compensation à cette dernière en rapport avec le remplacement temporaire du D.G., soit pour une période de 6 mois;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte qu'un montant de 2 000 \$, soit versé à Madame Joanne Villeneuve, comme compensation à cette dernière pour le remplacement temporaire du D.G.

Adopté.

194-08-2017

ADMQ : COLLOQUE ANNUEL 2017 (N/D : 304-110)

Attendu que l'Association des Directeurs municipaux du Québec tiendra son colloque annuel sur trois (3) jours du 13 au 15 septembre 2017 à l'hôtel Baie-Saint-Paul, 8, Chemin du Golf, à Baie-Saint-Paul;

Il est **proposé par** Monsieur Gino Gagnon, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le directeur général soit mandaté pour assister audit colloque, au coût de 200 \$.

Attendu que les frais réellement encourus seront remboursés sur présentation de pièces justificatives, incluant les frais de chambre (2 soirs) pour le séjour.

Adopté.

195-08-2017

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES
– ACHAT REGROUPEÉ - SOLUTION UMQ (N/D : 303-140)**

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Ville de Saint-Basile et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

Attendu que Mallette actuaire Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la Ville de Saint-Basile souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaire Inc. en conséquence;

Il est **proposé par** Madame Lise Julien, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si révisé au long.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité.

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans.

Que la Ville de Saint-Basile mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Que la Ville de Saint-Basile s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Saint-Basile durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc..

Que la Ville de Saint-Basile s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

Adopté.

196-08-2017

**AUTORISATION D'AJOUT – REGROUPEMENT ASSURANCES
COLLECTIVES (N/D : 303-140)**

Attendu que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu analyse la possibilité de rejoindre le regroupement pour les assurances collectives de Bas-St-Laurent-Lac-Saint-Jean-Gaspésie-Côte-Nord;

Attendu que les autorités de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu demandent l'autorisation de rejoindre le regroupement et le cas échéant de faire partie du comité de gestion du regroupement;

Il est **proposé par** Monsieur Yves Walsh, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à faire partie du Regroupement de Bas-St-Laurent-Lac-Saint-Jean-Gaspésie-Côte-Nord et de siéger sur le comité de gestion dudit regroupement.

Adopté.

197-08-2017
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique.

Je, soussigné, Monsieur Claude Lefebvre, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique.

Et j'ai signé : _____
Claude Lefebvre, conseiller

198-08-2017

**TRAVAUX DE RÉFECTION RUE SAINTE-ANGÉLIQUE (PROJET
#1505) OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique sur une longueur de ± 240 mètres;

Attendu l'offre de services de Monsieur Marc Plamondon, ingénieur, pour la réalisation de plans et devis relatifs à la réfection de ce tronçon;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à Monsieur Marc Plamondon, ingénieur, pour un coût de 16 500 \$ taxes en sus.

Que pour payer cette dépense, ce conseil approprie l'argent à même ses surplus libres.

Adopté.

199-08-2017
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'un ponceau dans le rang Sainte-Anne.

Je, soussigné, Monsieur Réjean Leclerc, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'un ponceau dans le rang Sainte-Anne.

Et j'ai signé : _____
Réjean Leclerc, conseiller

200-08-2017

TRAVAUX DE RÉFECTION PONCEAU - RANG SAINTE-ANNE
(PROJET #1719)
OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL (N/D : 602-130)

Attendu qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection du ponceau identifié 40940-02-000-05315 dans le tronçon numéro 6 (*source : Plan d'intervention en infrastructures routières locales – MRC de Portneuf*);

Attendu l'offre de services de Monsieur Ghislain Bolduc, ingénieur chez Apex Expert conseil, pour la réalisation de plans et devis relatif à la réfection de ce ponceau problématique (relevé topographique et réalisation d'appel d'offres en géotechnique inclus);

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à Monsieur Ghislain Bolduc, ingénieur chez Apex Expert Conseil, pour un coût de 6 960 \$ taxes en sus.

Que pour payer cette dépense, ce conseil approprie l'argent à même ses surplus libres.

Adopté.

201-08-2017

**TRAVAUX DE RÉFECTION PONCEAU RANG SAINTE-ANNE
(PROJET #1719) OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL ÉTUDE EN
GÉOTECHNIQUE (N/D : 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions sur invitation, en date du 19 juillet 2017, pour accorder un contrat pour une étude de caractérisation en géotechnique ainsi que du contrôle des matériaux lors des travaux;

Attendu que deux soumissions ont été reçues en date du 24 juillet 2017, à savoir :

Englobe Corp	14 501 \$
Labo S.M. Inc.	15 095 \$

En conséquence, **il est proposé par** Madame Lise Julien, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour l'étude de caractérisation en géotechnique et les travaux de contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de réfection du ponceau situé dans le rang Sainte-Anne, du soumissionnaire Englobe Corp., pour le prix de 14 501 \$ taxes en sus.

Que Messieurs Jean Poirier et Paulin Leclerc, respectivement maire et directeur général soient et sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Que pour payer cette dépense, ce conseil approprie l'argent à même ses surplus libres.

Adopté.

202-08-2017

**DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE-SUR-LE-PARC PHASE 2.2
(PROJET #1718)
MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (N/D : 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile doit procéder au prolongement de la rue Savard et de la rue Jobin dans le développement domiciliaire Saint-Basile-sur-le-Parc;

Attendu que la Ville exécutera ces travaux en régie pour le prolongement de ces deux (2) tronçons;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandante Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, pour faire lesdits travaux.

Que le tout doit être fait en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

203-08-2017

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h30 et ajournée au mardi 5 septembre à 18h30.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière